

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

II) DECRET N° 121 /PR-SGG.

ANNEE 1968

---:---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;

VU le Décret n°22/PR. du 30 Janvier 1968, portant formation
du Gouvernement Provisoire ;

DECRETE :

1er.- A compter du 20 Avril 1968, le Docteur Pierre BONI, Médecin-
général, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé
interim du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant
l'absence de Mr. Pascal CHABI KAO.

2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 18 Avril 1968

Président de la République,
du Gouvernement Provisoire



Chef de Bataillon
Maurice K. JANDETE



Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

COPIES: PR 4 - SGG 4 - CS 6 -